

COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Arrêté n° 2019056 du 15 novembre 2019 portant sur l'autorisation d'utilisation du domaine public pour le stationnement de véhicules de transport de personnes à l'occasion du Championnat départemental Cross-country organisé par l'UNSS de la Haute-Vienne le 20 novembre 2019

Le maire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, soussignée Sylvie TUYÉRAS, Conseillère départementale,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L 113-1 et R 113-1 ;

Vu le code des communes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – signalisation des routes ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Considérant l'organisation de la finale départementale de cross-country avec participation de millier de collégiens et lycéens du territoire sur le site de Chambéry le mercredi 20 novembre 2019,

Considérant le nombre important de véhicules de transports de personnes et de participants prévu pour cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour des raisons de sécurité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion d'un cross-country organisé par l'UNSS Haute-Vienne sur le site de Chambéry le mercredi 20 novembre 2019 de 8h00 à 18h00, il y a nécessité de créer un stationnement provisoire au lotissement La Chataigneraie, voie communale n°14 nommée « Rue Alfred de Vigny », pour les véhicules transportant les participants afin de garantir leur sécurité. Ce lieu étant le plus adapté et le plus proche du site.

ARTICLE 2 : Le stationnement ne sera autorisé que pour les véhicules de transport des participants au cross-country.

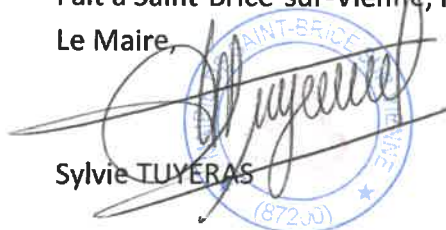
ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par les soins et aux frais de la commune.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Junien, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera transmis également au SDIS 87 et au SAMU de la Haute-Vienne.

Fait à Saint-Brice-sur-Vienne, le 15 novembre 2019

Le Maire,

Sylvie TUYÉRAS

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Saint-Brice-sur-Vienne. The stamp contains the text 'SAINT-BRICE-SUR-VIENNE' at the top, '1872' at the bottom, and a star in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. The signature appears to be 'Sylvie Tuyéras'.